

## L'impact de la réforme des retraites sur les personnels de l'éducation

Le projet de réforme des retraites du gouvernement comporte deux mesures inacceptables pour les personnels de l'éducation que nous sommes :

- **Le report à 64 ans** de l'âge de liquidation de la pension ne tient aucun compte de l'usure professionnelle qui conduit la majorité d'entre nous actuellement à préférer partir dès l'âge de 62 ans même avec une décote qu'à rester en activité au-delà de cet âge dans le but d'obtenir une pension à taux plein ou une surcote.
- **L'accélération de l'allongement de la durée de cotisation** prévu par la réforme dite Touraine pour percevoir une retraite à taux plein. Cette accélération entraînera mécaniquement une **baisse des pensions** pour ceux qui, nés entre 1961 et 1973, devront dès 2023 cotiser plus longtemps (à raison d'un trimestre supplémentaire par an) pour obtenir une retraite à taux plein. Compte tenu du fait que les carrières dans l'éducation nationale débutent généralement plus tard (à 21 ans dans le meilleur des cas pour les personnels recrutés à bac+3 et à 23 ans dans le meilleur des cas pour ceux qui sont recrutés à bac+5), l'allongement de la durée de cotisation conduit la plupart d'entre nous à subir une forte décote en partant à l'âge légal et, pour beaucoup, à ne pas pouvoir espérer une pension à taux plein sauf à devoir travailler jusqu'à 67 ans.

**L'impact de ces mesures pour les personnels de l'éducation est donc fort**, et aggrave encore la dévalorisation matérielle de nos métiers. Cet impact varie cependant beaucoup selon les situations individuelles. Pour le rendre plus manifeste, voici les effets conjoints de la mesure d'âge et de l'accélération de la réforme Touraine dans l'hypothèse la plus « optimiste » possible, c'est-à-dire lorsqu'on a commencé à cotiser dès l'âge de 21 ans. Même dans ce cas de figure, on peut constater que la réforme entraîne une baisse de la pension sous l'effet d'une diminution de la surcote pouvant atteindre 3,75% pour les personnes nées entre 1965 et 1966. L'impact est encore plus négatif lorsqu'on a commencé à travailler à 23, 24 ou 25 ans, ce qui est majoritairement le cas des personnels enseignants dans le second degré.

**Contrairement à ce que prétend le gouvernement donc, cette réforme ne permet pas d'éviter une baisse des pensions puisqu'elle l'engendre précisément, de même qu'elle produit de l'inégalité. Elle doit donc être combattue. C'est pourquoi Action & Démocratie s'est associé sans aucune réserve à toutes les journées de grève et à toutes les manifestations qui ont eu lieu depuis le 19 janvier. Notre opposition à ce funeste projet, basée sur le constat que l'âge moyen de départ à la retraite est actuellement de 60,2 ans dans le 1er degré et de 62,8 ans dans le 2nd degré, ne faiblira pas. Nous la montrerons à nouveau en participant le 7 mars à l'opération « mettons la France à l'arrêt ».**

## Situation prévue par la réforme Touraine<sup>1</sup>

	situation à 62 ans	taux plein	situation à 64 ans	situation à 65 ans	situation à 66 ans	situation à 67 ans
1961	décote de 5,00 %	63,00	surcote de 5,00 %	surcote de 10,00 %	surcote de 15,00 %	surcote de 20,00 %
1962	décote de 5,00 %	63,00	surcote de 5,00 %	surcote de 10,00 %	surcote de 15,00 %	surcote de 20,00 %
1963	décote de 5,00 %	63,00	surcote de 5,00 %	surcote de 10,00 %	surcote de 15,00 %	surcote de 20,00 %
1964	décote de 6,25 %	63,25	surcote de 3,75 %	surcote de 8,75 %	surcote de 13,75 %	surcote de 18,75 %
1965	décote de 6,25 %	63,25	surcote de 3,75 %	surcote de 8,75 %	surcote de 13,75 %	surcote de 18,75 %
1966	décote de 6,25 %	63,25	surcote de 3,75 %	surcote de 8,75 %	surcote de 13,75 %	surcote de 18,75 %
1967	décote de 7,50 %	63,50	surcote de 2,50 %	surcote de 7,50 %	surcote de 12,50 %	surcote de 17,50 %
1968	décote de 7,50 %	63,50	surcote de 2,50 %	surcote de 7,50 %	surcote de 12,50 %	surcote de 17,50 %
1969	décote de 7,50 %	63,50	surcote de 2,50 %	surcote de 7,50 %	surcote de 12,50 %	surcote de 17,50 %
1970	décote de 8,75 %	63,75	surcote de 1,25 %	surcote de 6,25 %	surcote de 11,25 %	surcote de 16,25 %
1971	décote de 8,75 %	63,75	surcote de 1,25 %	surcote de 6,25 %	surcote de 11,25 %	surcote de 16,25 %
1972	décote de 8,75 %	63,75	surcote de 1,25 %	surcote de 6,25 %	surcote de 11,25 %	surcote de 16,25 %
1973	décote de 10,00 %	64,00		surcote de 5,00 %	surcote de 10,00 %	surcote de 15,00 %

## Situation après l'accélération de la réforme Touraine<sup>1</sup>

	situation à 63 ans	taux plein	situation à 64 ans	situation à 65 ans	situation à 66 ans	situation à 67 ans
1961*	départ impossible	63,25	surcote de 3,75 %	surcote de 8,75 %	surcote de 13,75 %	surcote de 18,75 %
1962	départ impossible	63,25	surcote de 3,75 %	surcote de 8,75 %	surcote de 13,75 %	surcote de 18,75 %
1963	départ impossible	63,50	surcote de 2,50 %	surcote de 7,50 %	surcote de 12,50 %	surcote de 17,50 %
1964	départ impossible	63,75	surcote de 1,25 %	surcote de 6,25 %	surcote de 11,25 %	surcote de 16,25 %
1965	départ impossible	64,00		surcote de 5,00 %	surcote de 10,00 %	surcote de 15,00 %
1966	départ impossible	64,00		surcote de 5,00 %	surcote de 10,00 %	surcote de 15,00 %
1967	départ impossible	64,00		surcote de 5,00 %	surcote de 10,00 %	surcote de 15,00 %
1968	départ impossible	64,00		surcote de 5,00 %	surcote de 10,00 %	surcote de 15,00 %
1969	départ impossible	64,00		surcote de 5,00 %	surcote de 10,00 %	surcote de 15,00 %
1970	départ impossible	64,00		surcote de 5,00 %	surcote de 10,00 %	surcote de 15,00 %
1971	départ impossible	64,00		surcote de 5,00 %	surcote de 10,00 %	surcote de 15,00 %
1972	départ impossible	64,00		surcote de 5,00 %	surcote de 10,00 %	surcote de 15,00 %
1973	départ impossible	64,00		surcote de 5,00 %	surcote de 10,00 %	surcote de 15,00 %

## Effets de l'accélération de la réforme Touraine<sup>1</sup>

	situation à 62 - 63 ans	taux plein	situation à 64 ans	situation à 65 ans	situation à 66 ans	situation à 67 ans
1961*	départ impossible	63,25	- 1,25 % de surcote	- 1,25 % de surcote	- 1,25 % de surcote	- 1,25 % de surcote
1962	départ impossible	63,25	- 1,25 % de surcote	- 1,25 % de surcote	- 1,25 % de surcote	- 1,25 % de surcote
1963	départ impossible	63,50	- 2,50 % de surcote	- 2,50 % de surcote	- 2,50 % de surcote	- 2,50 % de surcote
1964	départ impossible	63,75	- 2,50 % de surcote	- 2,50 % de surcote	- 2,50 % de surcote	- 2,50 % de surcote
1965	départ impossible	64,00		- 3,75 % de surcote	- 3,75 % de surcote	- 3,75 % de surcote
1966	départ impossible	64,00		- 3,75 % de surcote	- 3,75 % de surcote	- 3,75 % de surcote
1967	départ impossible	64,00		- 2,50 % de surcote	- 2,50 % de surcote	- 2,50 % de surcote
1968	départ impossible	64,00		- 2,50 % de surcote	- 2,50 % de surcote	- 2,50 % de surcote
1969	départ impossible	64,00		- 2,50 % de surcote	- 2,50 % de surcote	- 2,50 % de surcote
1970	départ impossible	64,00		- 1,25 % de surcote	- 1,25 % de surcote	- 1,25 % de surcote
1971	départ impossible	64,00		- 1,25 % de surcote	- 1,25 % de surcote	- 1,25 % de surcote
1972	départ impossible	64,00		- 1,25 % de surcote	- 1,25 % de surcote	- 1,25 % de surcote
1973	départ impossible	64,00		surcote identique	surcote identique	surcote identique

1 - Hypothèse : début de la carrière à 21 ans sans aucun arrêt (cas de figure le plus optimiste possible)